

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 20 novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

14 novembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Alexandre VOIMENT.

Date de signature,

28 novembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Thierry DUPRAY, M. Louis Marie LE GAFFRIC à M. Christophe GIRARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX, M. Jacques TERRIAL à M. André RIC.

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-082	Convention de servitudes pour ENEDIS Raccordement du projet de la Gendarmerie Parcelles AD 116 et 315 rues du Président Kennedy et Uppingham
------------	---

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la nouvelle gendarmerie au carrefour des rues Kennedy et Uppingham, ENEDIS a besoin d'établir sur les parcelles AD n°116 et n°315, appartenant à la commune de Rives-en-Seine, dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur de 118 mètres linéaires entre le poste électrique de la rue Kennedy et le coffret de raccordement de la gendarmerie.

Ainsi, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude à titre perpétuelle sur les parcelles cadastrées AD n°116 et n°315 portant droit de passage tel qu'indiqué sur le plan des travaux établi par ENEDIS et annexé à la convention.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2122-1 et L.2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant la nécessité de constitution d'une servitude perpétuelle sur les parcelles cadastrées AD n°116 et n°315,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisation au profit d'ENEDIS, ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société, sur les parcelles AD n°116 et n°315, rues Kennedy et Uppingham,
- D'approuver le projet de convention de servitude à intervenir avec ENEDIS pour l'implantation de deux canalisations souterraines sur les parcelles AD n°116 et n°315,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de servitude se rapportant aux dites installations et tout acte ou tout document se rapportant à la servitude sur les parcelles cadastrée AD n°116 et n°315, situées rues du Président Kennedy et Uppingham.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Bastien Coriton

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET

Didier Boquet